

PROGRAMME DES RÉFORMES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES DE LA  
CEMAC (PREF-CEMAC)

DIX-SEPTIÈME SESSION ORDINAIRE DE LA CELLULE DE SUIVI

Les 23 et 24 août 2022

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

La dix-septième session ordinaire de la Cellule de Suivi du Programme des Réformes Économiques et Financières de la CEMAC (PREF-CEMAC) s'est tenue en mode hybride (en présentiel à Douala et par visio-conférence) les 23 et 24 août 2022, sous la présidence de Monsieur **Antoine NKODIA**, Président de la Cellule de Suivi. Monsieur **Clément BELIBANGA**, Commissaire en charge des Politiques Economique, Monétaire et Financière de la Commission de la CEMAC et le Professeur **Michel-Cyr DJIENA WEMBOU**, Secrétaire Permanent du PREF-CEMAC, rapportaient les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Cette réunion se tient en prélude de la dix-septième session ordinaire du Comité de Pilotage du PREF-CEMAC du 26 août 2022. Y ont pris part, les Représentants des États membres ainsi que les Délégués de la Commission de la CEMAC, de la BEAC, de la BDEAC, de la COBAC, de la COSUMAF, du GABAC, du PREF-CEMAC, de la BVMAC, du FODEC, de la BAD et de l'UNIPACE. La liste des participants est jointe en annexe du compte-rendu.

**Cérémonie d'ouverture**

La cérémonie d'ouverture a été marquée par le mot de bienvenue du Secrétaire Permanent du PREF-CEMAC, suivi de l'allocation du Président de la Cellule de Suivi.

Après avoir souhaité la bienvenue à tous les participants, le Secrétaire Permanent du PREF-CEMAC a décliné les avancées réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de la deuxième phase du PREF-CEMAC au cours du premier semestre 2022. Il s'agit, entre autres, de: (i) la mission de la surveillance multilatérale tenue dans les États membres d'avril à juillet 2022 ; (ii) la cinquième réunion du Comité Technique de suivi de la mobilisation des financements des projets intégrateurs, organisée du 20 au 24 juin 2022 à Brazzaville et (iii) la réunion du Secrétariat Technique du PREF-CEMAC élargie aux représentants des

Ministères en charge de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et du commerce pour l'élaboration du Plan d'opérationnalisation de la stratégie communautaire d'import-substitution des produits du cru de la CEMAC, tenue à Douala du 15 au 20 juillet 2022.

Dans son allocution, le Président de la Cellule de Suivi a exprimé au nom de l'ensemble des Représentants des États membres et des Délégués des Institutions communautaires, sa profonde gratitude à l'égard de **Son Excellence, Monsieur Paul BIYA, Président de la République du Cameroun, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'État de la CEMAC**, pour tout l'appui dont bénéficient les délégués aux travaux du PREF-CEMAC lors de leurs différentes rencontres au Cameroun.

Ensuite, il a rappelé que la mise en œuvre du PREF-CEMAC et des programmes économiques et financiers nationaux a permis aux économies de la CEMAC de renouer avec la croissance et de se montrer plus résilientes. En effet, le taux de croissance du PIB réel de la Communauté est estimé à 1,5% en 2021 contre -1,7% en 2020. Cependant, de nouveaux chocs consécutifs à la guerre entre la Russie et l'Ukraine, sont malheureusement apparus, alors que les États membres de la CEMAC s'efforcent de consolider la reprise, après deux années de lutte contre la Covid-19.

Au regard du contexte actuel, marqué notamment par la flambée des prix des produits alimentaires et de l'énergie, qui a une incidence sur le pouvoir d'achat des ménages et des populations les plus vulnérables, le fonctionnement des entreprises et les finances publiques des États membres, il a rappelé que les actions à réaliser dans le cadre du PREF-CEMAC, conformément aux résolutions prises lors des divers Sommets extraordinaires de la Conférence des Chefs d'État de la CEMAC tenus à Malabo le 30 juillet 2016, à Yaoundé le 23 décembre 2016 et en visioconférence le 18 août 2021, relèvent donc toujours de l'urgence.

Enfin, le Président a ouvert les travaux de la Cellule de Suivi en déclinant le projet d'ordre du jour qui s'articule autour des points suivants:

- 1. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail**
- 2. Suivi de l'état de la mise en œuvre des décisions et recommandations du COPIL**
- 3. Financement de la stratégie communautaire d'import-substitution de la CEMAC**
- 4. Suivi par pilier de la Matrice des réformes et actions prioritaires du PREF-CEMAC (Rapport semestriel de janvier à juin 2022)**
- 5. Point de l'opérationnalisation du marché financier unifié**
- 6. État de mise en œuvre des projets intégrateurs de la CEMAC**
- 7. Renforcement des systèmes statistiques des pays de la CEMAC dans le cadre de la mise en œuvre de STAT-CEMAC**

## **8. Examen du projet d'ordre du jour de la dix-septième session ordinaire du COPIL du PREF-CEMAC**

## **9. Divers**

### **Point 1 : Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail**

Après examen des projets d'ordre du jour et du programme de travail de la Cellule de Suivi, ceux-ci ont été adoptés sans amendement.

### **Point 2 : État de la mise en œuvre des décisions et recommandations du COPIL**

De l'examen du rapport sur le suivi de la mise en œuvre des décisions et recommandations du COPIL du PREF-CEMAC, il ressort que sur les vingt-six actions restantes à mettre en œuvre de la première phase du PREF-CEMAC, huit sont réalisées (8), treize (13) sont en cours de réalisation et cinq (5) n'ont pas été réalisées.

Les actions non réalisées concernent : (i) la finalisation du processus d'identification des points de construction des postes-frontières en liaison avec les structures nationales et régionales chargées des questions de sécurité (ii) l'élaboration d'une nouvelle Directive communautaire sur l'installation et le fonctionnement des postes de contrôle sur les corridors routiers de la sous-région et l'harmonisation de la formation des agents ; (iii) l'accélération du processus de rationalisation des institutions spécialisées de formation communautaire pour en faire des centres d'excellence ; la définition et la mise en œuvre d'une politique communautaire d'industrialisation; (iv) l'élaboration d'un projet de Texte communautaire sur la mise en œuvre des projets en mode PPP ; et, enfin (v) l'organisation d'une réunion entre les Directions Générales des Impôts des pays membres, la Commission de la CEMAC, le Secrétariat Permanent du PREF-CEMAC et l'UNIPACE pour l'examen détaillé des propositions de l'UNIPACE sur l'élargissement de l'assiette fiscale en zone CEMAC.

*Après avoir pris acte de l'état d'avancement de la mise en œuvre de ces recommandations, les membres de la Cellule de Suivi ont demandé au Secrétariat Permanent de transmettre le document en l'état au COPIL pour décision.*

### **Point 3 : Financement de la stratégie communautaire d'import-substitution de la CEMAC**

Les membres de la Cellule de Suivi ont pris connaissance du Plan d'opérationnalisation de la Stratégie communautaire d'import-substitution de la CEMAC élaboré par le Secrétariat Technique du PREF-CEMAC lors d'une réunion élargie aux représentants des Ministères en charge de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et du commerce tenue du 15 au 20 juillet 2022. Ce plan détaille pour chacune des mesures adoptées dans la stratégie, les actions et réformes à entreprendre au niveau régional et au niveau de chacun des États membres, les critères de réalisation, les indicateurs de performance, les entités en charge du suivi de chacune des mesures adoptées ainsi que le chronogramme de réalisation pour chacune des

filières (viande bovine, riz/blé, poisson et hydrocarbures). Les membres de la Cellule de Suivi ont ainsi relevé qu'il importe de compléter ce plan d'opérationnalisation par un chiffrage adéquat qui tienne compte des financements déjà prévus dans les budgets des États membres et du gap de financement à rechercher auprès des Partenaires Techniques et Financiers.

*Les membres de la Cellule de Suivi, après avoir apprécié la qualité du Plan d'opérationnalisation proposé, ont demandé au Secrétariat Permanent de transmettre le document en l'état au COPIL afin de solliciter les orientations des Ministres membres dudit Comité pour l'élaboration du plan de financement de la Stratégie communautaire d'import-substitution et de sa mise en œuvre.*

#### **Point 4 : État de suivi de la mise en œuvre du PREF-CEMAC par pilier**

Examinant le rapport semestriel de janvier à juin 2022 du suivi de la mise en œuvre de la Matrice des réformes et actions prioritaires du PREF-CEMAC, les membres de la Cellule de Suivi ont relevé que la mise en œuvre des actions du PREF-CEMAC s'est caractérisée par un taux global de réalisation de 41,9% sur l'ensemble des piliers définissant le Programme au cours de l'année 2022. Cette performance encourageante, dans un contexte marqué par la guerre en Ukraine et la recrudescence de la pandémie de la COVID-19, est due principalement aux actions réalisées par les États membres et les Institutions communautaires dans les piliers 2 et 5, avec des performances respectives de 50,0% et 61,8%.

En matière de mise en œuvre des actions par les États membres et les Institutions communautaires sur chacun des piliers et des objectifs généraux, les membres de la Cellule de Suivi ont relevé ce qui suit :

##### **Au titre du pilier 1 : Politiques budgétaires**

À fin juin 2022, la réalisation des actions et réformes exécutées par les États membres et les Institutions communautaires concernées dans ce pilier (Commission de la CEMAC et BEAC) a conduit à un taux de réalisation de 34,2% des objectifs de l'année 2022.

Ceux-ci portent sur le renforcement de la politique fiscale (OG1), la rationalisation de la gestion financière des États (OG2), la rationalisation et l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de la dépense publique (OG3) et l'harmonisation des règles budgétaires et l'amélioration de la coordination des politiques budgétaires (OG4).

##### **A) Objectifs généraux 1 à 3**

Entre janvier et juin 2022, en termes de performance dans la réalisation des actions des objectifs généraux 1, 2 et 3 pour l'année 2022, les taux de réalisation sont respectivement de 15,4%, 33,3% et 37,3%.

Au **Cameroun**, il a été relevé l'engagement du Gouvernement de poursuivre les réformes et actions démarrées depuis 2018 dans le cadre du programme avec le FMI, notamment la modernisation de l'administration douanière et la réduction des exonérations fiscales. Le Gouvernement s'est par ailleurs engagé à renforcer la mobilisation des recettes internes non pétrolières et à améliorer l'efficacité des dépenses publiques afin de réduire le déficit budgétaire global de 3,1% du PIB en 2021 à 1,8% en 2022, et de maintenir la dette publique en dessous de 50% du PIB. Cet engagement s'est traduit dans la loi de finances 2022 par la mobilisation des recettes non pétrolières de l'ordre de 0,8% du PIB. En outre, l'administration fiscale consacre le renforcement du régime de promotion de l'emploi jeune. Une exonération d'une durée de deux ans relative à l'IRPP, à la redevance audiovisuelle est à cet effet accordée aux jeunes promoteurs.

En **RCA**, le Gouvernement a mis en place un comité pour examiner les demandes d'octroi des exonérations. Par ailleurs, les réformes sur la parafiscalité sont entreprises depuis 2017 pour assurer la transparence budgétaire et la gouvernance financière des entreprises publiques. En outre, un dispositif comptable permettant de suivre le remboursement des crédits de TVA a été mis en place. Un compte séquestre ouvert à cet effet à la BEAC est alimenté par 25% des recettes de TVA collectées au cordon douanier et au niveau fiscal. De plus, une plateforme est développée et déployée pour le traitement budgétaire et comptable des ressources de l'État. Une communication avec les autres systèmes, notamment le SYSTEMIF utilisé par l'administration fiscale, le SYDONIA++ utilisé par la douane, et les autres, sera établie dans le cadre de la bascule au budget programme à l'horizon 2025. Enfin, en termes de rationalisation de la qualité de la dépense publique, une cellule de coordination des filets sociaux a été créée et l'apurement des arriérés sociaux se poursuit.

Au **Congo**, les membres de la Cellule de Suivi ont relevé que, grâce aux efforts de redressement consentis aux réformes structurelles mises en œuvre dans le cadre du PREF-CEMAC, le Gouvernement a procédé à la suppression des exonérations exceptionnelles, à l'élargissement de l'assiette fiscale, à l'interconnexion de la base de données et à la sécurisation des recettes du fait de la bancarisation des paiements. Par ailleurs, les administrations publiques parafiscales sont identifiées et leurs recettes retracées dans la comptabilité de l'Etat.

Au **Gabon**, le Gouvernement a entrepris plusieurs actions, notamment: (i) la poursuite des efforts d'immatriculation et de localisation des contribuables qui ont délocalisé leur exploitation ; (ii) la limitation du délai de paiement en espèces des taxes, droits de douane et autres revenus par les contribuables qui devront régler leurs impôts et taxes par virements bancaires, chèques ou virements électroniques ; (iii) la généralisation du paiement en espèces des taxes, droits de douane et autres revenus par les contribuables qui devront régler leurs impôts et taxes par virements bancaires, chèques ou virements électroniques ; et, (iv) le relèvement et l'harmonisation du taux de TVA et des droits de douane pour certains produits, etc. Par ailleurs, le Gouvernement a pris des mesures pour rationaliser les avantages

fiscaux et douaniers qui constituent une source importante de recettes supplémentaires et un axe majeur de mobilisation des recettes.

En **Guinée-Equatoriale**, dans le cadre du renforcement de la politique fiscale, le Gouvernement a entrepris des actions pour accroître la transparence des taxes parafiscales. A cet effet, toutes les administrations publiques parafiscales ont été identifiées et leurs recettes ont été contrôlées lorsqu'il a été constaté qu'au moins 50% des recettes parafiscales sont transférées au Trésor. Par ailleurs, au moins 80% des crédits de TVA ont été remboursées aux entreprises exportatrices. En outre, dans le cadre de la rationalisation et l'amélioration de la qualité de la dépense publique, le Gouvernement a pris des mesures portant sur : (i) la réduction du nombre des comptes du Trésor public ouverts auprès des banques commerciales, en vue de l'établissement progressif du CUT ; (ii) la mise en œuvre du guichet unique pour le recouvrement des taxes et impôts ; (iii) les négociations avec les entreprises de BTP et des banques en vue de l'établissement d'un plan d'apurement du stock des arriérés comprenant une période de remboursement de 5 à 15 ans. De plus, la plupart des entreprises qui importent/exportent ont un NIF auprès de l'administration fiscale et douanière. Enfin, l'interconnexion entre les Impôts, la Douane et le Trésor, à travers le projet SYDONIA est effective. Cependant, pour l'efficacité du processus, la Trésorerie Générale de l'État se prépare à travailler avec les banques commerciales pour créer une interconnexion efficace pour la confirmation des recettes.

Au **Tchad**, pour rendre opérationnel le remboursement de crédits de TVA, un acte du Chef de l'État a été signé en fin mars 2022. En outre, les actions sont en cours avec la migration de SYDONIA ++ vers une nouvelle application (SYDONIA WORLD ou CAMCIS) pour l'interconnexion des systèmes d'information des différentes administrations (Impôts, Douane et Trésor). Par ailleurs, dans le cadre de la rationalisation de la qualité de la dépense publique, le Gouvernement a élaboré une stratégie nationale de protection sociale en février 2022 qui met un accent particulier sur l'accélération du processus de mise en place de la Couverture Santé Universelle. Enfin, dans le cadre de sa stratégie de lutte contre les grossesses précoces et l'autonomisation des filles et des femmes, le projet SWEDD a réalisé au cours du premier semestre 2022 des actions portant sur : (i) le renforcement du pouvoir économique des adolescentes, des jeunes filles et des femmes par la formation de 200 femmes en cultures maraichères dans les provinces du Lac, du Kanem, de Hadjer Lamis et du Salamat; et (ii) la facilitation d'accès des adolescentes à leur santé et droits reproductifs à travers la mise en place d'espaces sûrs communautaires.

## **B) Harmonisation des règles budgétaires et amélioration de la coordination des politiques budgétaires (OG4)**

Pour cet objectif général, les actions préconisées visent la transposition et la mise en œuvre des nouvelles Directives des finances publiques et l'application des règles de la surveillance multilatérale.



Après des retards causés par la pandémie de la COVID-19 dans la mise en œuvre des actions relevant de cet objectif, les efforts dans ce domaine ont permis d'atteindre un taux de réalisation à fin juin 2022 de 49,1% sur l'ensemble des actions attendues en 2022.

Afin d'accélérer la mise en œuvre des nouvelles Directives des finances publiques, plusieurs guides didactiques ont été élaborés ou sont en cours d'élaboration. Ces guides proposent des outils opérationnels pour accompagner efficacement le déploiement de la réforme, reposant sur des orientations pratiques, réalistes et graduelles. Ces guides portent, entre autres, sur : (i) la décomposition de l'ordonnancement et de la délocalisation du contrôle financier avec l'appui de FAD/FMI ; (ii) la préparation du bilan d'ouverture de l'État avec l'appui d'Afritac Centre et du FAD ; (iii) le contrôle interne comptable de l'État avec l'appui d'Afritac Centre ; et, (iv) l'utilisation des fonds mobilisés en réponse aux catastrophes de grande envergure. Par ailleurs, à l'initiative conjointe de la Commission de la CEMAC et du Département des Finances Publiques du FMI (FAD), il s'est tenu le 21 février 2022, un atelier virtuel de validation du projet de guide sur la déconcentration de l'ordonnance (DO) de la dépense publique et la délocalisation du contrôle financier (DCF). L'élaboration de ce guide s'est inscrit dans la dynamique du renforcement de l'implémentation des Directives relatives à la gestion des finances publiques, enclenchée en février 2021 avec l'adoption d'un plan d'action triennal (2021-23).

Concernant la Surveillance Multilatérale, une mission de collecte des informations a été effectuée au premier semestre 2022 dans les États membres. Cette mission a permis d'échanger avec les Experts et les Autorités nationales sur la conduite de la politique budgétaire, l'état de mise en œuvre des différentes réformes structurelles engagées et les dispositions prises pour une mise en œuvre harmonieuse des Résolutions du Sommet des Chefs d'État de la CEMAC d'août 2021. Les travaux de la Cellule communautaire et du Conseil de Surveillance sont fixés en septembre 2022 ;

### **Pour le pilier 2 : Politique Monétaire et Système Financier**

La réalisation des objectifs sur ce pilier pour l'année 2022 s'est située à 50,0% à fin juin 2022. Cette performance s'explique en grande partie par les travaux réalisés dans le cadre de l'opérationnalisation et de la dynamisation du marché financier sous-régional et, dans une certaine mesure, par une plus grande implication de la BDEAC dans le financement des économies de la CEMAC. En revanche, certaines actions devant renforcer l'efficacité de la politique monétaire n'ayant pas encore été enclenchées (création du marché hypothécaire et réalisation du rapport d'évaluation des mesures exceptionnelles et prudentielles de soutien à l'économie), cette situation n'a pas favorisé une évolution significative du taux global de réalisation.

Dans ce pilier, les objectifs généraux suivants ont été poursuivis : (a) assurer la stabilité externe à long terme de la monnaie (OG5) ; (b) renforcer l'efficacité de la politique monétaire (OG6) ; (c) renforcer la stabilité et l'inclusion financières dans la CEMAC et la lutte contre le blanchiment des capitaux (OG7) ; (d) opérationnaliser et redynamiser le

marché financier sous-régional (OG8) ; et (e) renforcer l'implication de la BDEAC dans le financement des économies de la sous-région (OG10).

### **A) De la stabilité à long terme de la monnaie**

Les membres de la Cellule de Suivi ont relevé que les actions prévues dans ce cadre s'exécutent normalement et que leur mise en œuvre a permis d'atteindre un taux de réalisation de 41,7% à fin juin 2022. Il s'agit notamment :

- De l'uniformisation de l'application de la réglementation des changes dans la CEMAC à travers des campagnes de communication organisées en 2020 et 2021 ainsi que des réunions de sensibilisation organisées en 2022 qui ont permis de clarifier les diligences incombant à chaque opérateur pour la bonne mise en œuvre de la réglementation des changes et une gestion efficiente des fonds de réhabilitation des sites (fonds RES) ;
- Du rapatriement des fonds qui s'est manifesté par des rétrocessions des devises à la Banque Centrale (hors service extractif) qui se sont situés à 3 590,69 milliards de FCFA au 30 juin 2022, soit un taux de rétrocession 77,01% au-dessus de la norme de 70%.

### **B) Du renforcement de l'efficacité de la politique monétaire**

Les actions pour cet objectif général portent essentiellement sur l'amélioration de la transmission de la politique monétaire en résorbant notamment l'excédent de liquidité bancaire et en soutenant les économies de la CEMAC. Malgré la persistance de la pandémie de la COVID-19, la BEAC a entamé en mars 2022 le resserrement de sa politique monétaire, au regard des pressions qui s'exercent sur la stabilité monétaire interne (tensions inflationnistes) et externe (dynamique baissière des réserves de change), en relevant son taux directeur de 50 points de base pour le porter à 4%. Cette orientation de la politique monétaire a donc accéléré la levée des mesures exceptionnelles de soutien aux économies, que l'on avait souhaité progressive.

Les réalisations pour cet objectif se situent seulement à 12,5% à fin juin 2022 par rapport à la cible de 2022, en lien avec le non démarrage de certaines actions associées à cet objectif général, notamment la rédaction d'un rapport sur les mesures exceptionnelles de soutien aux économies, la création d'un marché dynamique hypothécaire dans la zone CEMAC ainsi que la réforme du système judiciaire et la réglementation sur l'insolvabilité pour réduire la perception du risque de crédit dans la CEMAC.



### **C) Du renforcement de la stabilité et de l'inclusion financière dans la CEMAC ainsi que la lutte contre le blanchiment des capitaux**

Pour cet objectif général, les actions dans le cadre du renforcement de la stabilité et de l'inclusion financière ainsi que la lutte contre le blanchiment d'argent ont été réalisées à 38,6% du niveau attendu de l'année 2022.

Les réalisations escomptées entre janvier et juin 2022 concernent le développement de l'accès et de l'utilisation des services financiers ainsi que la mise en place d'un dispositif d'enquête annuel auprès des utilisateurs de ces services pour l'élaboration périodique des indicateurs y afférents.

S'agissant du développement de l'inclusion financière, après l'étude diagnostique de la situation de l'accès aux services financiers menée dans les pays de la CEMAC, les rapports effectués ont été validés par les instances du projet en 2022 et sont disponibles à la BEAC. Ce diagnostic a permis de ressortir le niveau de la demande et de l'offre de services financiers, le cadre réglementaire et institutionnel de l'inclusion financière ainsi que les obstacles et catalyseurs de l'inclusion financière dans la CEMAC. Au niveau national, seuls deux pays sur six disposent d'une stratégie nationale d'inclusion financière, à savoir le Cameroun et le Tchad.

Concernant la stratégie régionale d'inclusion financière proprement dite, elle est en cours de développement. A ce jour, le dispositif de gouvernance, de suivi-évaluation ainsi que les indicateurs de mesure de l'inclusion financière dans la CEMAC sont adoptés. Une version préliminaire du document cadre de la stratégie à l'horizon 2022-2027 a été produite par le cabinet PHB en collaboration avec l'équipe projet de la BEAC.

En ce qui concerne la réglementation sur la digitalisation des services financiers et la promotion des fintechs dans la CEMAC, des réflexions sont en cours.

### **D) De l'opérationnalisation et de la dynamisation du marché financier**

Cet objectif est celui qui a connu une forte performance sur les actions à réaliser au cours de l'année 2022. Le taux de réalisation des actions de cet objectif a atteint 89,6% à fin juin 2022, grâce aux efforts fournis dans le suivi de la mise en œuvre des diligences dans ce cadre depuis le début de l'année.

Des évolutions satisfaisantes ont été enregistrées dans le processus de restructuration de la COSUMAF et de la BVMAC avec la validation des rapports respectifs d'audit et de business plan. Par ailleurs, le business plan du Dépositaire Central Unique a été également présenté en vue de solliciter son adoption par le COPIL.

### **E) Du renforcement de l'implication de la BDEAC dans le financement des économies de la sous-région**

Pour cet objectif, le taux de réalisation à fin juin 2022 s'est situé à un niveau de 60,0%, grâce à la mise en œuvre appropriée du programme d'activité de cette institution.

Dans le cadre de la mobilisation des ressources par la BDEAC, celle-ci a élaboré un programme triennal de levée de fonds sur le marché financier en vue de financer les projets structurants de la CEMAC. Cette opération, évaluée à 300 milliards FCFA, lui a permis de lever 222 milliards en 2 ans. La campagne 2022 est déjà lancée pour la mobilisation du gap restant. La BDEAC a également saisi certains partenaires pour l'abondement du fonds de garantie, cautions et avals (BAD, Banque Mondiale, BADEA, BEI, Union Européenne et AFD).

### **S'agissant du pilier 3 : Réformes structurelles**

La mise en œuvre des actions du pilier 3 sur l'année 2022 s'est caractérisée au premier semestre par un taux de réalisation de 39,8% sur l'ensemble des trois objectifs généraux qui définissent ce pilier. Cette faible performance est due aux retards enregistrés principalement dans la mise en œuvre des réformes portant sur le développement des formes alternatives de financement des économies, le renforcement de la diversification économique et principalement sur le recul de l'amélioration du climat des affaires.

La matrice révisée du PREF-CEMAC renferme trois objectifs généraux relatifs aux réformes structurelles notamment le renforcement de la diversification économique et le développement du secteur privé (OG11), l'amélioration du climat des affaires (OG12) et le développement des formes alternatives de financement des économies (OG13). Au cours du premier semestre 2022, ces trois objectifs ont enregistré respectivement une performance de 45,5%, 37,1% et de 30,0% à fin juin 2022 pour les actions devant être mises en œuvre en 2022.

Au **Cameroun**, le développement du capital humain est au cœur de la Stratégie Nationale de Développement du Cameroun 2020-2030 (SND30). En effet, la deuxième phase de l'accord signé avec la Banque Mondiale sur la mise en œuvre du projet des filets sociaux pour la période 2018-2023 est en cours de déploiement. Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place de la politique nationale de protection sociale, le Gouvernement s'est engagé à mettre des ressources conséquentes d'au moins 9 milliards de FCFA par an, de manière progressive depuis 2020 pour les filets sociaux. Enfin, dans le BIP 2022, le Gouvernement a prévu la mise en œuvre de la Couverture Sanitaire Universelle (CSU).

En **RCA**, la Banque Mondiale a approuvé en juin 2021 le financement d'un montant de 50 millions de dollars (26 milliards 824 millions FCFA) pour renforcer le capital humain en République centrafricaine. Ce projet dénommé projet Maïngo, mis en vigueur en mai 2022, vise à améliorer l'accès à l'éducation ou à la formation des jeunes, aux services de santé, et à promouvoir des opportunités d'emploi qui autonomisent les femmes et les adolescentes dans des zones ciblées de la République centrafricaine.

Au **Congo**, le Gouvernement a mis en œuvre le projet des filets sociaux, exécuté avec le projet LISUNGUI financé par la Banque Mondiale et l'Agence Française de Développement (AFD), qui est une assistance monétaire aux populations pauvres.

Au **Gabon**, le Président de la République a inauguré La Santé Pharmaceutique (LSP), première usine de fabrication des médicaments du Gabon et la plus grande de la CEMAC. LSP produit à ce jour de l'Azithromycine, du Paracétamol, du Laprofen et a écoulé au plus fort de la crise sanitaire plus de 50 000 flacons de gels hydro-alcooliques, en pleine pénurie mondiale. Les discussions autour de l'exportation des médicaments de LSP au Cameroun, au Congo, en Guinée-Equatoriale et au Sénégal sont d'ores et déjà bien avancées.

Par ailleurs, la **Guinée-Equatoriale** et le **Tchad** ont entrepris certaines actions pour accélérer la mise en œuvre de la restructuration et de la mise à niveau des entreprises publiques en publiant les états financiers de celles-ci conformément à l'Acte uniforme OHADA et les rapports globaux sur le portefeuille et la performance de ces entreprises dans les filières stratégiques du plan de diversification.

Au niveau communautaire, la **Commission de la CEMAC**, dans l'optique de développer les ressources humaines dans la zone CEMAC et plus particulièrement pour augmenter le nombre des Centres de référence de formation et développer une politique communautaire de mobilité des enseignants, des étudiants et autres apprenants dans les domaines technique, technologique, professionnelle et d'apprentissage des métiers, a initié une étude permettant de cartographier l'excellence académique. L'atelier de restitution et de validation de ladite étude portant sur la création d'une université d'excellence dans l'espace CEMAC, s'est tenu à Douala, au Cameroun, les 7 et 8 avril 2022. Cet atelier avait pour objectif de valider les résultats de l'étude menée par la FERDI sur la création d'une université d'excellence dans l'espace CEMAC.

En outre, la **Commission** a, du 15 au 17 mars 2022 à Douala, en collaboration avec le Bureau Sous-régional pour l'Afrique Centrale de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA/BSR-AC) et le Secrétariat Technique du COPIL/CER-AC (ST-COPIL/CER-AC), organisé un atelier régional d'harmonisation des cadres des stratégies et des politiques commerciales et industrielles communes de soutien à la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) en Afrique centrale. A l'issue de l'atelier régional, le projet de cadre de référence pour la conception d'un Plan Directeur d'Industrialisation et de Diversification Economique pour l'Afrique centrale (PDIDE Régional) a été validé et le rapport d'harmonisation des politiques commerciales communes extérieures a été amendé.

**Concernant le PREF-CEMAC**, le Secrétariat Permanent a mené au cours du premier semestre 2022 sur instructions du COPIL, en collaboration avec la Banque Centrale, la Commission de la CEMAC et les États membres, une étude sur la stratégie d'import-substitution des produits du cru (viande, poisson, riz et hydrocarbures) dans la CEMAC. Cette étude a été adoptée lors de la seizième session ordinaire du COPIL du PREF-CEMAC du 14 avril 2022. Cette Stratégie communautaire, dont le plan d'opérationnalisation a été élaboré au cours d'une réunion du Secrétariat Technique du PREF-CEMAC tenue du 15 au 20 juillet 2022 élargie aux représentants des Ministères en charge de l'agriculture, de l'élevage, de la

pêche et du commerce, vise à créer les conditions d'un renforcement de la chaîne des valeurs et de la diversification des économies de la sous-région.

#### **Pour le pilier 4 : Intégration régionale**

A fin juin 2022, l'exécution des actions de ce pilier s'est caractérisée au premier semestre par un taux de réalisation de 38,9%.

La Cellule de Suivi a relevé que les actions évaluées dans ce domaine portent sur : (i) la mise en œuvre de la deuxième phase du PREF-CEMAC; (ii) l'accélération de l'édification du marché commun ; (iii) le renforcement de la sécurité des personnes et des biens dans l'espace CEMAC ; (iv) le renforcement de l'appareil statistique de la sous-région ; (v) la réalisation du Plan opérationnel 2021-2025 du Programme Économique Régional (PER) ; et (vi) l'accélération du processus de rationalisation des institutions spécialisées de formation communautaire.

##### **A) Sur la mise en œuvre de la deuxième phase du PREF-CEMAC**

Dans le cadre de cet objectif, dont le taux de réalisation à fin juin 2022 est de 83,3%, la Cellule de Suivi a noté que le Secrétariat Permanent du PREF-CEMAC a convoqué des séances de travail avec la Commission de la CEMAC, la BEAC, la BDEAC pour préparer les différents rapports sur la mise en œuvre des politiques et actions prioritaires prescrites par les Chefs d'État. C'est ainsi que les documents portant notamment sur (i) les impacts économiques et financiers de la guerre russo-ukrainienne sur les économies de la CEMAC ; (ii) la Stratégie d'import-substitution de certains produits de cru de la sous-région adoptés lors de sa 16<sup>ème</sup> session ordinaire du 14 avril 2022 ; et, (iii) le plan d'opérationnalisation élaboré par le Secrétariat Technique du PREF-CEMAC au cours d'une réunion tenue à Douala du 15 au 20 juillet 2022.

##### **B) Sur l'accélération de l'édification du marché commun**

L'exécution des actions de cet objectif général sur l'année 2022 s'est caractérisée par un taux de réalisation de 27,2% au premier semestre 2022. Cette performance s'explique par des retards accusés ou le non démarrage de certaines actions prévues en 2022, notamment l'application du Code des Douanes révisé, la réalisation de l'étude portant sur l'identification des postes-frontières en zone CEMAC et la création des bureaux de douanes dits « juxtaposés » dans l'ensemble des corridors de la CEMAC.

##### **C) Sur le renforcement de la sécurité des biens et personnes dans l'espace CEMAC**

Les membres de la Cellule de Suivi ont relevé que, grâce aux réalisations des actions dans ce domaine en 2022, principalement par la Commission de la CEMAC, le taux de réalisation au premier semestre 2022 est de 20,8%.

#### **D) Sur le renforcement de l'appareil statistique de la sous-région**

La mise en œuvre des actions de cet objectif général sur l'année 2022 s'est caractérisée par un taux de réalisation de 53,8% à fin juin 2022. En effet, dans le cadre de cet objectif général, la mise en œuvre du nouveau programme statistique 2021-2030 a connu une avancée remarquable suite à l'adoption, par les Chefs d'État de la Communauté, lors de leur Sommet Extraordinaire du 18 août 2021, du Programme Statistique sous régional de la CEMAC (STAT CEMAC), qui constitue le cadre de référence des activités statistiques de la Communauté sur la période 2021-2030.

#### **F) Sur la réalisation de la deuxième phase du plan opérationnel 2021-2025 du Programme Économique Régional (PER)**

Les actions dans ce cadre s'inscrivent dans la mise en œuvre des projets intégrateurs. Un rapport détaillé produit par le Secrétariat Permanent du PREF-CEMAC donne la situation de la mise en œuvre des onze projets intégrateurs au niveau des États membres et le niveau d'implication des différents partenaires. Les membres de la Cellule de Suivi ont relevé que, grâce au suivi constant des projets, avec l'appui déterminant de la BAD, de la BEAC, de la Banque Mondiale, et particulièrement de la BDEAC, la mise en œuvre des projets intégrateurs de la CEMAC connaît une évolution satisfaisante avec 70% des onze projets intégrateurs présentés à la Table ronde de Paris de novembre 2020 qui ont effectivement démarré ou sont en phase de démarrage.

#### **G) Sur l'accélération du processus de rationalisation des institutions spécialisées de formation communautaire**

A fin juin 2022, le taux de réalisation des actions de cet objectif général est de 5%, soit le plus faible score pour les six objectifs généraux pour les actions devant être mises en œuvre en 2022. Toutes les actions dans le cadre de cet objectif sont en retard.

#### **Au titre du pilier 5 : Coopération internationale**

La mise en œuvre des actions dans ce pilier a permis d'atteindre à fin juin 2022 un taux de réalisation de 61,8% sur la cible attendue cette année.

Concernant les négociations avec les partenaires techniques et financiers, dans le cadre des programmes avec le FMI, d'importants progrès ont été enregistrés au cours du premier semestre 2022. La mission sous-régionale du FMI s'est déroulée du 02 au 17 mai 2022 respectivement auprès de la COBAC (Gabon) et des Services Centraux de la BEAC (Cameroun). Au terme de ces travaux, les assurances du Gouverneur ont été renouvelées à travers la lettre d'appui. Au niveau des pays membres, l'on note avec satisfaction la conclusion des revues du Congo et du Gabon en juin 2022, puis l'achèvement des discussions sur la deuxième revue de l'accord du Cameroun. Ces avancées ont néanmoins été atténuées par quelques retards accusés dans l'aboutissement des revues des programmes

du Tchad et de la Guinée Equatoriale, ainsi que l'apparition des incertitudes quant au maintien de la trajectoire d'ajustement budgétaire du programme de référence de la RCA.

Enfin, la Cellule de Suivi a relevé que les cellules nationales de suivi des programmes participent activement aux discussions liées aux réformes économiques et financières.

#### **Point 5 : Opérationnalisation des structures du marché financier unifié**

Examinant ce point, les membres de la Cellule de Suivi se sont appesantis sur les actions en cours de mise en œuvre pour boucler le processus de finalisation de la seconde phase portant sur l'opérationnalisation des structures du marché financier unifié, les propositions de la BEAC pour l'examen et l'adoption du Business plan du DCU à créer, et la situation des impayés de la BVMAC. Ils ont à cet effet relevé que :

##### ***a) Concernant le processus de finalisation de la seconde phase portant sur l'opérationnalisation des structures du marché financier unifié***

Au niveau de la COSUMAF, le Règlement portant organisation et fonctionnement du marché financier de la CEMAC a été adopté par le Comité Ministériel de l'UMAC lors de sa session du 21 juillet 2022. Par ailleurs, le rapport d'audit de la COSUMAF étant disponible, il revient au Groupe de suivi de programmer son exploitation, afin de proposer un plan d'actions pour sa restructuration.

S'agissant de la BVMAC, après exploitation du Business plan le Gouverneur a transmis au Président du Conseil d'Administration de la BVMAC les actions retenues pour sa restructuration, avant communication aux instances du COPIL du PREF-CEMAC pour adoption. Une Assemblée générale de la BVMAC est prévue le 15 septembre 2022 en vue de statuer sur ce plan d'actions. En ce qui concerne l'introduction en bourse des entreprises, seuls trois États ont à ce jour transmis des listes de leurs sociétés qui devraient être cotées. Il est toujours attendu la transmission des listes des entreprises du Cameroun, de la RCA et du Tchad.

En ce qui concerne le Dépositaire Central Unique à créer, le Comité de suivi de la fusion des marchés financiers de la CEMAC, après avoir examiné le plan d'actions proposé et le chronogramme de mise en œuvre, a consigné les options retenues dans un relevé de conclusions. Le Gouverneur de la BEAC ayant validé les options du DCU, a saisi le Président du COPIL du PREF-CEMAC le 22 juin 2022 pour l'inscription de cette action à cette dix-septième session ordinaire du COPIL du PREF-CEMAC.

***Après échanges sur la note présentée par la BEAC, les membres de la Cellule de Suivi ont pris acte et proposé que le COPIL réitère sa recommandation à l'endroit des États pour la transmission de la liste de leurs entreprises susceptibles d'être cotées en bourse dans les meilleurs délais.***

***b) S'agissant des propositions de la BEAC pour l'examen et l'adoption du Business plan du DCU à créer***

Les échanges sur ce point ont permis de relever que toutes les parties prenantes sont d'accord sur les principales options pour la constitution du DCU à créer et le chronogramme de la mise en œuvre des actions retenues en vue du démarrage effectif des activités du DCU, sauf sur les propositions relatives à la clé de répartition de la constitution du capital social du DCU à créer par la BEAC et la BVMAC.

Sur la base des propositions faites par le Cabinet Mazars, les options pour la constitution de la géographie du capital social du DCU à créer, arrêtées par le Groupe de suivi de la fusion des marchés financiers de la CEMAC ayant fait l'objet d'un consensus et celles transmises par le Gouverneur de la BEAC au Président du COPIL du PREF-CEMAC le 22 juin 2022 sont résumées dans le tableau suivant :

<b>Propositions des options pour la constitution du capital social du DCU</b>	
<b><i>Pour le Groupe de suivi de la deuxième phase de la fusion des marchés financiers de la CEMAC (réunions de mars et avril 2022)</i></b>	<b><i>Pour la BEAC</i></b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>-BVMAC (40%) ;</li> <li>-Entreprises publiques ou privées installées dans les 06 pays de la CEMAC (15%), à raison de 2,5% par pays ;</li> <li>-BEAC (10%) ;</li> <li>-BDEAC (5%) ;</li> <li>-Sociétés de Bourse (15%) ;</li> <li>-SVT (banques commerciales) (10%),</li> <li>-Sociétés de gestion de portefeuilles (5%).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-BVMAC (35%) ;</li> <li>-Entreprises publiques ou privées installées dans les 06 pays de la CEMAC (15%), à raison de 2,5% par pays ;</li> <li>-BEAC (20%) ;</li> <li>-Sociétés de Bourse (15%) ;</li> <li>-SVT (banques commerciales) (10%),</li> <li>-Sociétés de gestion de portefeuilles (5%).</li> </ul>

***Après échanges sur les deux options, les membres de la Cellule de Suivi soumettent au COPIL celles-ci pour arbitrage en vue de choisir l'une d'elles.***

***c) Pour les impayés dus à la BVMAC***

Les membres de la Cellule de Suivi en prenant connaissance de la situation des impayés dus à la BVMAC, ont à nouveau exhorté les États et les Institutions qui entretiennent des arriérés vis-à-vis de la BVMAC de les apurer dans les meilleurs délais.

## **Point 6: État de mise en œuvre des projets intégrateurs**

Les membres de la Cellule de Suivi ont pris connaissance de l'état de mise en œuvre des projets intégrateurs de la CEMAC. Il ressort de cet examen que grâce au suivi constant mené par le Comité de Pilotage du PREF-CEMAC, avec l'appui déterminant de la Commission de la CEMAC, de la BEAC, de la Banque Mondiale, de la BAD, et en particulier de la BDEAC, le processus de mise en œuvre des projets intégrateurs de la CEMAC connaît, pour la première fois dans la sous-région, une évolution satisfaisante dont il convient de s'en féliciter avec un taux de réalisation de 70%. Sur les douze projets prioritaires présentés à la Table ronde de Paris, cinq ont déjà démarré, soit moins de deux ans après la tenue de ladite table ronde. L'instruction de deux autres projets sera achevée au cours de cette année et la restructuration de trois projets en mode PPP est fortement engagée avec le soutien déterminant des bailleurs de fonds et des investisseurs privés.

*Après avoir pris acte de l'état du document et félicité le Comité Technique de suivi de la mobilisation des financements et de la mise en œuvre des projets intégrateurs de la CEMAC, les membres de la Cellule de Suivi ont demandé au Secrétariat Permanent de transmettre le document en l'état au COPIL.*

## **Point 7: Renforcement des systèmes statistiques des pays de la CEMAC dans le cadre de la mise en œuvre de STAT-CEMAC**

Dans l'examen de ce point, les membres de la Cellule de Suivi ont relevé avec satisfaction la poursuite des activités du Programme Statistique de la CEMAC (STAT-CEMAC) après le lancement officiel de celles-ci lors de la 8<sup>ième</sup> Session du Comité Sous régional de la Statistique qui s'est tenue du 07 au 08 mars 2022 à Douala. Ils ont également salué l'intérêt accordé par les partenaires au développement, notamment la Banque Mondiale pour la mise en place du projet d'harmonisation et d'amélioration des statistiques en Afrique du Centre et de l'Ouest.

*Les membres de la Cellule de Suivi se sont félicités de la poursuite des activités du STAT-CEMAC 2021-2030 qui constitue un outil intégrateur. Ils ont recommandé à nouveau aux États membres qui ne l'ont pas encore fait, de consacrer 0,15% des budgets nationaux au financement de la statistique, conformément à la déclaration de la Conférence des Chefs d'État de l'Union Africaine de janvier 2018.*

## **Point 8 : Projet d'ordre du jour de la seizième session du COPIL du PREF-CEMAC**

La Cellule de Suivi a pris acte du projet d'ordre du jour et du programme de travail de la dix-septième session du COPIL et les transmet au COPIL pour examen et adoption.

## **Point 9 : Divers**

Aucun point n'a été inscrit en divers.



## **Point 10 : Adoption du compte rendu de la Cellule de Suivi**

Le compte-rendu de la Cellule de Suivi a été adopté avec amendements.

Au terme de leurs travaux, les membres de la Cellule de Suivi ont remercié l'équipe du Secrétariat Technique conduite par le **Professeur Michel-Cyr DJIENA WEMBOU**, Secrétaire Permanent du PREF-CEMAC, pour la qualité des documents et la bonne organisation des travaux.

Douala, le 24 août 2022,

**Le Président**



**Antoine NKODIA**